

CASTILLO AUDIT

Société par actions simplifiée au capital de 20.000 euros
Siège social : 18 Bis Avenue Jean Jaurès, 78000 Versailles
520 699 901 R.C.S. VERSAILLES
(la « Société »)

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EN DATE DU 30.09.2024

L'an deux mille vingt-quatre
Le trente septembre
A 18 heures

Les associés de la société CASTILLO AUDIT se sont réunis sans délais au siège social, à l'issue de la cession de titres intervenue ce jour.

Sont présents :

- La société REVISION GESTION AUDIT, propriétaire de 19.999 actions,
- Monsieur Gilles BLAVET, propriétaire d'1 action

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des actions composant le capital de la Société.

Il est rappelé que les associés ont décidé de se réunir sans délais aux fins de délibérer sur les résolutions suivantes :

- Nomination du Président,
- Transfert du siège social et Modification corrélative des statuts,
- Changement de date de clôture de l'exercice social et prolongation de l'exercice social en cours et - Modification corrélative de l'article 6 des statuts;
- Refonte des statuts
- Nomination d'un Directeur Général
- Pouvoirs pour les formalités.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale et chaque associé individuellement :

- Approuvent expressément les conditions dans lesquelles les présentes résolutions leur sont soumises (sans convocation préalable ou toute autre formalité).
- Approuvent de signer électroniquement le présent acte, conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil, par le biais du service DocuSign.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris acte de la démission, à effet de ce jour, de M. Gilles BLAVET, en qualité de Président de la Société, décide en conséquence de nommer, en remplacement, en qualité de nouveau Président, pour une durée illimitée :

- La société M3L, société à responsabilité limitée au capital de 1.314.435 euros, dont le siège social est fixé au 35 boulevard Malesherbes, 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 529 146 482, représentée par son Gérant, M. Laurent EL GHOUZZI.

M. Laurent EL GHOUZZI, intervenant aux présentes en sa qualité de représentant de la société M3L, déclare accepter les fonctions de Président qui lui sont confiées et ne faire l'objet d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide, conformément à l'article 4 des statuts, de transférer le siège social de la Société, à compter ce jour, du 18 Bis Avenue Jean Jaurès, 78000 Versailles au 35 boulevard Malesherbes, 75008 Paris.

En conséquence, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 4 des statuts qui sera désormais libellé comme suit :

« *ARTICLE 4 - Siège social*

Le siège social est 35 boulevard Malesherbes - 75008 Paris.

Il peut être transféré par décision du Président qui est habilité à modifier les statuts en conséquence ».

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, décide de modifier la date de clôture de l'exercice social, actuellement fixée au 30 juin pour la fixer au 31 août de chaque année. L'exercice en cours est ainsi prorogé et aura donc une durée exceptionnelle de 14 (quatorze) mois.

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 6 des statuts qui sera désormais rédigé comme suit :

« *ARTICLE 6 – Exercice social*

L'exercice social commence le 1er septembre et se termine le 31 août de chaque année. »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, nomme en qualité de Directeur Général pour une durée illimitée sans que cette durée puisse excéder celle des fonctions du Président de la société :

Monsieur Laurent EL GHOUZZI
Né le 06/03/1970 à Paris 16ème (75)
De nationalité française
Demeurant : 160 rue Blomet 75015 Paris

Monsieur Laurent EL GHOUZZI présent en séance, déclare, accepter les fonctions de Directeur Général qui lui sont confiées, et ne faire l'objet d'aucune interdiction ou incompatibilité susceptible de lui en interdire l'exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

De toute ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés en utilisant la signature électronique Docusign. Les Associés conviennent que la signature électronique du présent acte est équivalente à une signature manuscrite.

Pour la société REVISION GESTION AUDIT

M. Laurent EL GHOUZZI

DocuSigned by:

DBCD83747A41458...

M. Gilles BLAVET

Signé par :

809CABCAEBF54C0...